AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à GAP, du 16 août 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : Alpes Intérim

Siège social : 4, Rue de Valserres - 05000 GAP

Objet: La délégation de personnel intérimaire, Toute activité de placement et de mise à disposition de personnel, telle que définies par les textes en vigueur, Toute prestation de service pour l'emploi, autorisée par la loi aux entreprises de travail temporaire.

Durée: 99 ans

Capital : 30 000 €

Gérance : Association Hautes-Alpes Emploi Relais

Droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.

Président : Association Hautes-Alpes Emploi Relais

Immatriculation: En cours au R.C.S. de GAP.

Pour avis.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE D'EYGLIERS

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°20180409038 en date du 04 septembre 2018, le maire d'EYGLIERS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

1) Objet, date et durée de l'enquête publique: L'enquête publique a pour objet la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'EYGLIERS. Les objectifs poursuivis par la révision générale du PLU sont les suivants:

• De clarifier le règlement et le zonage du PLU actuel jugés parfois incohérents et

inadaptés;

• De conduire une réflexion d'ensemble sur l'occupation des sols dans la commune;

• De promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans les constructions ;

 De maîtriser l'urbanisation dans l'espace et dans le temps afin de préserver et d'harmoniser les qualités environnementales et paysagères du territoire et conserver le caractère rural du village;

ver le caractère rural du village;

• De donner une priorité à l'urbanisation dans les zones constructibles où existent déjà les réseaux, équipements et

 De préserver les zones de contraintes écologiques, favoriser la biodiversité et la circulation des espèces;

De préserver le plan d'eau d'EY-GLIERS dans son état naturel;
D'identifier clairement les espaces à

 D'identifier clairement les espaces à forts potentiels agricoles, conforter l'agriculture raisonnée adaptée au territoire.

L'enquête publique se déroulera en Mairie d'EYGLIERS du lundi 24 septembre 2018 au mercredi 24 octobre 2018 soit pendant 31 jours.

2) Décision adoptée au terme de l'enquête publique : A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal de la commune d'EYGLIERS approuvera par délibération le PLU éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

3) Nom et qualité du commissaire enquêteur : Monsieur Christian ALBERT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de MARSEILLE par décision N° E18000108/13 en date du 27 août 2018.

4) Lieu, jours et heures où le public

pourra prendre connaissance du dossier : Le dossier d'enquête publique pourra être consulté au secrétariat de mairie d'EYGLIERS, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Mardi de 8 heures 30 à 11 heures 30;
Mercredi de 8 heures 30 à 11 heures 30;

Jeudi de 8 heures 30 à 11 heures 30;
Samedi de 9 heures à 11 heures 30;

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public, au secrétariat de mairie aux jours et heures d'ouverture de celui-ci:

Mardi de 8 heures 30 à 11 heures 30 ;

Mercredi de 8 heures 30 à 11 heures 30 ;Jeudi de 8 heures 30 à 11 heures 30 ;

Samedi de 9 heures à 11 heures 30 ;
 La dessier d'anguête pourre égale.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet suivant : http://eygliers.fr/

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions:

- soit sur le registre d'enquête - soit les adresser par courrier postal à : Monsieur Le Commissaire enquêteur -

- soit les adresser par courrier postal a : Monsieur Le Commissaire enquêteur -Mairie d'Eygliers - Immeuble Les Blanches II - 05600 EYGLIERS

 soit par courriel à l'adresse : mairie. eygliers@wanadoo.fr

5) Permanence du commissaire enquêteur : Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie d'EYGLIERS le :

Permanence n°1: - Lundi 24 septembre 2018: de 8 heures 30 à 12 heures
Permanence n°2: - Mercredi 03 octobre 2018: de 14 heures à 17 heures
Permanence n°3: - Vendredi 12

octobre 2018 : de 14 heures à 17 heures
• Permanence n°4 : - Samedi 20 octobre 2018 : de 8 heures 30 à 12 heures

• Permanence n°5 : - Mercredi 24 octobre 2018 : de 8 heures 30 à 12 heures

6) Consultation du rapport de commissaire enquêteur: Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au secrétariat de mairie d'EYGLIERS et à la Préfecture des Hautes-Alpes aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés pendant un an sur le site internet suivant: http://eygliers.fr/

7) Composition du dossier d'enquête publique comportant notamment les informations environnementales : Le dossier d'enquête publique comprend :

Note introductive ;Mention des textes régissant l'en-

quête;
• Le dossier de PLU arrêté comprenant :
le Rapport de présentation, le Projet
d'Aménagement et de Développement
Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le Règlement
et le zonage, les Annexes;

Les pièces administratives (délibérations, désignation du Tribunal Administratif, mesures de publicités, arrêté d'enquête publique, bilan de la concertation, Porter(s) à connaissances ...);
Les Avis des Personnes Publiques

 Les Avis des Personnes Publiques Associées;

 Avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Natu-

tale de Préservation des Espaces l' rels, Agricoles et Forestiers;

 Avis de l'autorité environnementale qui doit être rendu avant le 05 septembre 2018 inclus ou en l'absence d'avis rendu, le courrier de l'autorité environnementale accusant réception du dossier de révision générale du PLU d'EYGLIERS valant avis tacite;

 Avis du Préfet au sujet la demande de dérogation au titre du L 142-5 du code de l'urbanisme qui doit être rendu avant le 08 octobre 2018 inclus ou en l'absence d'avis rendu, le courrier de demande de dérogation envoyé le 08 juin 2018 valant avis tacite;

 Consultation des observations émises par voie électronique ;

 Registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

8) Identité de la personne responsable du plan : La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune d'EYGLIERS représentée par son maire, Mme Anne CHOUVET et dont le siège administratif est situé à la Mairie d'Eygliers - Immeuble Les Blanches II - 05600

Echo chèque Le chèque cadeau qui fait écho dans le Briançonnais Pensez local, pensez Echo chèques! Commandez des Echo chèques pour vos salariés toute l'année à l'association des Enseignes de Briançon. Non soumis à charges! Echo chèque Dépensez ces Echo chèques chez plus d'une commerçants Central Parc - 05100 Briançon 04 92 22 33 83 - 06 14 69 86 02 lesenseignesdebriançon@gmail.com www.lesenseignesdebriancon.fr

PETIT-DÉJEUNER DE L'AVOCAT

Le jeudi 13 septembre à partir de 8H45

Le barreau des Hautes-Alpes, l'UPE 05 et Alpes et Midi vous convient à une réunion d'information concernant :

« Gérer les risques psychosociaux en entreprise »

Intervenants : Maître Vallée et Maître Millas. Gap - Micropolis.







EYGLIERS. Des informations peuvent être obtenues sur le site internet de la commune : http://eygliers.fr/

9) Publicité de l'arrêté de mise à l'enquête publique : Un avis d'enquête portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, à l'extérieur de la mairie et dans les différents quartiers ou hameaux de la commune. Cet avis sera par ailleurs publié sur le site Internet de la commune ainsi que dans 2 journaux départementaux. (Dauphiné Libéré et Alpes et Midi)

10) Communication du dossier : Dès la publication de l'arrêté portant mise en enquête publique du PLU, toute personne

pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique.

A EYGLIERS, le 04 septembre 2018 Le Maire, Mme Anne CHOUVET.

Retrouvez-nous sur notre
site internet
www.alpes-et-midi.fr